

Festipuce Pré-novice - Règlements du festival

1) Informations générales et règlements particuliers

a) Calibre:

Le festival est ouvert à toute équipe de hockey de catégories Pré-novice 1 et 2, une catégorie spéciale de Pré-novice 1 constitué de joueurs de 4 ans sera ajoutée si la demande est suffisante.

b) Nombre maximum d'équipe :

Un maximum de quatre (4) équipes par catégorie (Pré-novice I et II) par association de hockey mineur (AHM) sera accepté. Ceci a pour but de permettre une participation à plusieurs AHM. Si une AHM veut inscrire plus de 4 équipes, elle peut faire une demande spéciale qui sera évaluée par le comité et ce seulement s'il reste de la place disponible dans le festival.

c) Déroulement du festival:

Chaque équipe est assurée de jouer trois (3) parties. Voir section 2 des règlements pour plus de détails.

d) Coût d'inscription:

Le coût d'inscription pour chaque équipe est de trois cent (315 \$) dollars plus les frais d'entrée de deux cent soixante-cinq (260 \$) dollars (équipe de 12 joueurs maximum). Les équipes ayant un plus grand nombre de joueurs devront déboursier 20\$ par joueurs additionnels. Les inscriptions devront être acheminées avant le 1er décembre 2018 à 12 h et elles seront non remboursables dès que l'équipe aura été acceptée par la direction du festival.

Un chèque de cinq cent soixante-quinze (575 \$) dollars devra être émis à l'ordre de :

Festipuce

Et posté à l'adresse suivante :

CC.P. 2332 BP Masson-Angers

Angers Québec

CANADA J8M 1W1

e) Lieux des joutes:

Centre sportif de Buckingham
485, rue James
Gatineau (Québec) J8L2R3

Centre Robert Rochon (Masson-Angers)
97, rue de l'Aréna
Gatineau (Québec) J8M 1C8

f) Enregistrement des joueurs et documents exigés:

Voir le Livre des règlements administratifs de Hockey Québec section 10.9.10

Peu importe l'aréna de votre premier match, le gérant d'une équipe ou son entraîneur en chef devra obligatoirement se présenter au minimum une heure (1h00) avant le premier match au bureau du registraire à l'aréna de leur premier match avec leur cartable de vérification d'équipe. Il y aura un registraire aux deux arénas.

Ce cartable de vérification est exigé d'une équipe pour participer à une activité spéciale de Hockey Québec (tournois, festivals et championnats). Ce cartable comprend obligatoirement les éléments suivants :

- o La formule d'enregistrement des membres d'une équipe approuvée par un registraire d'association ou de région (T112)
- o Le permis de festival de l'équipe

g) Droits d'entrée:

Les droits d'entrée obligatoires pour la durée du festival sont exigés à chaque équipe lors de l'inscription (260\$). Donc, aucun autre droit d'entrée quotidien ne sera exigé aux équipes et à leurs supporteurs.

h) Chambre des joueurs:

En raison de la composition de nos arénas et du festival nous demanderons aux équipes Pré-novice de respecter ces règlements :

- o Chaque équipe a quinze (15) minutes pour quitter la chambre après la partie.
- o Un seul parent par joueurs sera admis dans les chambres et les corridors. Une fois le joueur habillé le parent devra quitter la chambre.
- o Les joueurs devront placer tous leurs effets personnels dans les sacs de hockey pendant chaque partie. Chaque équipe est responsable de ranger tous les objets personnels de chaque joueur dans son sac de hockey. Nous vous suggérons d'apporter un sac en plastique afin d'y placer les bottes des enfants. Lorsque que votre équipe sera sur la patinoire d'autres équipes Pré-novice pourront se préparer pour leur partie. Nous aurons des bénévoles sur place pour vous guider en cas de besoin.
- o Toute équipe doit être prête à jouer 10 minutes avant l'heure prévue au calendrier.

i) Accidents – Blessures – Vols – Dommages:

La direction du Festipuce et l'Association du Hockey Mineur de la Lièvre de Gatineau se dégagent de toutes les responsabilités contre tout accident, blessures, vols ou dommages pouvant survenir à un joueur, une équipe, aux entraîneurs, au personnel accompagnateur d'une équipe, et ce, durant toute la durée du festival.

j) Sollicitation:

Aucune sollicitation ne sera autorisée à l'intérieur ou à l'extérieur des arénas où se déroule le Festipuce.

k) Autres règlements:

La direction du Festipuce se réserve le droit en tout temps d'ajouter d'autres règlements, de refuser une équipe, d'annuler toute catégorie ou classe. Advenant cette possibilité, les équipes recevront une copie des nouveaux règlements ou elles en seront informées.

2) Déroulement des parties

a) Règlements généraux:

- i. Les règlements de jeu sont ceux de Hockey Québec et du livre de règlements administratifs saison 2018-2019.
- ii. Toute équipe doit être prête à jouer 10 minutes avant l'heure prévue au calendrier, les parents doivent sortir de la chambre de joueurs dès que son enfant est habillé.
- iii. Le nombre de joueurs requis pour un match est tel que spécifié aux articles 8.2.1 et 8.2.2.
- iv. L'équipe locale devra porter le chandail de couleur foncé et l'équipe visiteuse devra porter le chandail de couleur pâle, à moins d'autorisation spéciale d'un responsable du festival et du registraire.
- v. Après chaque match, les équipes devront se mettre en ligne sur la ligne bleue, face à face. Ensuite, les arbitres ou entraîneur inviteront les joueurs à s'aligner pour la poignée de mains en suivant l'article 8.2.8.
- vi. Des souvenirs seront remis à tous les joueurs des équipes participantes.
- vii. **Tous les joueurs doivent arriver quarante-cinq minutes (45min) avant l'heure prévue de la partie finale (partie spectacle), les retardataires se verront refuser l'accès aux chambres. Il y aura présentation des joueurs, es joueurs devront se placer sur leur ligne bleue respective pour la présentation et tous les joueurs devront garder leur casque.**

b) Règlement des parties au Festival:

Voir le Livre des règlements administratifs de Hockey Québec section 10.3.6

- i. Chaque équipe est assurée d'un minimum de trois (3) joutes et se joueront sur demi-glace.
- ii. Il y aura un réchauffement de 3 minutes avant chaque rencontre.
- iii. Les joutes sont d'une durée de quarante-deux (42) minutes et il y aura un changement obligatoire des joueurs évoluant en même temps sur la patinoire à toutes les trois (3) minutes de jeu chronométrées à temps continu.
- iv. Aucune feuille de pointage et aucune statistique ne seront tenues pour le Pré-novice.
- v. Chaque équipe devra déléguer un entraîneur enregistré dans HCR sur la glace pour animer et aider au déroulement du match. Ils devront porter le casque réglementaire et ne pas avoir de bâton. L'utilisation d'officiels n'est pas obligatoire mais il se peut que de jeunes officiels y participent dans un but de leur développement.
- vi. Les mises au jeu seront effectuées au centre de la demi-zone au début du trois (3) minutes.

- vii. Après un but, l'équipe ayant marqué devra se retirer dans sa demi-zone pour la reprise du jeu.
- viii. Les joutes se dérouleront sans gardien et avec mini-but (36" x 12"), un diamètre d'un (1) mètre sera tracé autour des buts. Aucun joueur (offensif comme défensif) ne pourra se trouver dans cette zone.

c) Gardiens de but :

Voir le Livre des règlements administratifs de Hockey Québec section 10.3.6

- i. Dans les catégories **PRÉ-NOVICE 1** et **PRÉ-NOVICE 2** l'équipement de gardien de but sera interdit.